

Loi du 23 Mai
1793.



quinze sols.



L'An 2.^{me} de la
République.

Domaines nationaux.
Assignat
de quinze sols,
payable au porteur.

Buttin

Série



670.

LA LOI PUNIT DE MORT
LE CONTREFACTEUR.

LA NATION RÉCOMPENSE
LE DÉNONCIATEUR.